

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 17 Avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Meusnes, sous la Présidence de Monsieur Francis MONCHET, doyen d'âge.

Étaient présents : Les délégués des communes de :

Nombre de conseillers :

- en exercice : 32
- présents : 32
- votants : 32

Date de convocation :

9 Avril 2014

ANGE	JOUAN Daniel	MEUSNES	SINSON Daniel
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	SARTORI Philippe
CHATILLON/CHER	JULIEN Pierre	OISLY	JOLY Florence
CHEMERY	CHARLES Françoise	OUCHAMPS	SIMON André
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	POUILLE	GOUTX Alain
CONTRES	BRAULT Jean-Luc	ROUGEOU	JOULAN Bénédite
	DELORD Martine	SAINT AIGNAN	SAUQUET Claude
COUDES	PENNEQUIN Elisabeth		ROLAND Stéphanie
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre	SAINT ROMAIN	TROTIGNON Michel
FEINGS	MICHOT Karine	SASSAY	TURMEAUX Sylviane
FOUGERES/BIEVRE	MARTELLIERE Eric	SEIGY	BOIRE Jacky
FRESNES	BOIS Pierre	SELLES/CHER	MONCHET Francis
GY EN SOLOGNE	COLONNA Anne-Marie		LATOUR Martine
LASSAY/ CROISNE	GAUTRY François	SOINGS EN SOLOGNE	BIETTE Bernard
MAREUIL/CHER	ALMYR Jean-Claude	THENAY	ROINSOLLE Daniel
MEHERS	CHARBONNIER François	THESEE	CHARLUTEAU Daniel

Étaient absents excusés : Le délégué de la Communes de : **ANGE** : M. DEFORGES Jacky

Monsieur Jean-Luc BRAULT, en sa qualité de Président sortant, ouvre la séance. Il donne lecture de la composition du Conseil communautaire et proclame les membres (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Madame Karine MICHOT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Monsieur Francis MONCHET doyen d'âge de l'Assemblée a pris la présidence de l'Assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

Le Conseil communautaire désigne deux assesseurs : Monsieur GOSSEAUME Thierry et Madame JOULAN Bénédite.

1. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Francis MONCHET, après avoir constaté que le quorum posé à l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales est rempli, invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	BRAULT Jean-Luc	32	4	28	15	28	BRAULT Jean-Luc

Monsieur BRAULT Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Il remercie l'Assemblée et souligne que son nouveau mandat sera consacré au développement économique de l'ensemble du territoire sans oublier les petites communes auxquelles il souhaite apporter tout son soutien.

Sous sa présidence, Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5211-12
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013260-0008 du 17 septembre 2013, portant adoption des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis
- Considérant qu'en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L.5211.-10 du CGCT, la Communauté doit disposer au minimum d'un Vice-président et au maximum d'un nombre Vice-président correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil communautaire

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 6 (six) le nombre de Vice-présidents appelés à siéger au bureau de la Communauté.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

➤ **1^{er} VICE-PRESIDENT**

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	SARTORI Philippe	32	1	31	17	31	SARTORI Philippe

➤ **2^{ème} VICE-PRESIDENT**

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	MONCHET Francis	32	1	31	17	31	MONCHET Francis

➤ **3^{ème} VICE-PRESIDENT**

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	PENNEQUIN Elisabeth	32	3	29	15	29	PENNEQUIN Elisabeth

➤ **4^{ème} VICE-PRESIDENT**

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	COLONNA Anne-Marie	32	2	30	16	30	COLONNA Anne-Marie

➤ **5^{ème} VICE-PRESIDENT**

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	SAUQUET Claude	32	4	28	15	28	SAUQUET Claude

➤ **6^{ème} VICE-PRESIDENT**

1 ^{ER} Tour de scrutin	Candidat	Nombre de		Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix	Elu
		Votants	Nuls				
	DELORD Martine	32	2	30	16	30	DELORD Martine

Ces Vice-présidents ont été immédiatement installés comme suit :

- 1^{er} Vice-président : **Monsieur SARTORI Philippe** - Développement touristique et politique de santé
- 2^{ème} Vice Président : **Monsieur MONCHET Francis** – Environnement, Urbanisme, Aménagement des Zones d'Activités et des Aires d'accueil des gens du voyage
- 3^{ème} Vice-présidente : **Madame PENNEQUIN Elisabeth** – Finances et moyens généraux
- 4^{ème} Vice-présidente : **Madame COLONNA Anne-Marie** - Enfance Jeunesse/ Action solidaire et Sociale
- 5^{ème} Vice-président : **Monsieur SAUQUET Claude** – Développement Culturel et Vie Associative
- 6^{ème} Vice-présidente : **Madame DELORD Martine** - Ressources Humaines et Communication Institutionnelle et Numérique

4. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Avant de procéder au choix des autres membres du Bureau, Monsieur Le Président, Jean-Luc BRAULT rappelle que toutes les décisions seront prises par l'Assemblée communautaire.

Monsieur Jean-Luc BRAULT rappelle également que le Conseil est l'instance souveraine de décision de la Communauté, et que le bureau est une instance d'examen et d'arbitrage des projets de la communauté, examinés au préalable en commissions. Il prépare les décisions et s'assure que chaque projet respecte l'intérêt communautaire.

Monsieur Le Président, Jean-Luc BRAULT souhaite qu'aucune commune composant le territoire ne soit exclue.

Monsieur Philippe SARTORI propose de prendre exemple sur le fonctionnement de la Commission Permanente du Conseil Général, et propose que les 29 Communes soient toutes dans le bureau afin qu'elles aient toutes le même niveau de connaissance de l'ensemble des projets.

D'un commun accord, le Conseil se prononce à main levée.

La proposition est retenue à la majorité (2 abstentions, 3 Contre)

Le Conseil se réunira **les 1^{ers} lundi de chaque mois**. Il prendra toutes les décisions nécessaires à l'exercice de ses compétences.

La prochaine séance de Conseil Communautaire aura lieu le Mardi 29 Avril 2014 à 18h 30 au cours duquel il sera notamment créer les commissions dont le nombre d'élu ne devra pas dépasser 4 par territoire ainsi que la désignation des délégués communautaires dans les divers organismes.

La séance levée à 19 heures 50
Contres, le 22 avril 2014

Le Président

Jean- Luc BRAULT